



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 novembre 2000

**Plan d'Occupation des Sols - reconduction des mesures
anticipatoires**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Novembre 2000

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard
NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques
VANDIER

DELIBERATION D200522

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Plan d'Occupation des Sols - reconduction des mesures
anticipatoires**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Lors du Conseil Municipal du 26 juin, il a été décidé d'appliquer par anticipation les dispositions du Plan d'Occupation des Sols en cours de révision, pour l'ensemble des zones urbaines et pour les zones d'urbanisation futures.

Ces mesures sont applicables pour une durée de 6 mois renouvelable.

Compte-tenu du délai prévisible pour l'approbation du Plan d'Occupation des Sols, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- reconduire les mesures anticipatoires telles qu'elles ont été votées lors du Conseil Municipal du 26 juin 2000.

La présente délibération sera exécutoire dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux locaux.

Le dossier contenant les dispositions au Plan d'Occupation des Sols appliquées par anticipation est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture au jours et heures habituels d'ouverture.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 38 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)